

E. LECLERC

A l'attention de Michel-Edouard Leclerc  
Président Directeur Général

Paris, le 9 octobre 2017

Objet : suivi des engagements – contamination des aliments par les huiles minérales

Monsieur Leclerc,

Près de deux ans après la publication des résultats des tests menés par foodwatch sur plus de 120 produits, dont quatre produits du groupe E.Leclerc, nous souhaitons refaire le point avec vous et obtenir une mise à jour de votre plan d'action suite à votre dernier courrier en date du 2 novembre 2016.

Dans nos échanges, vous vous étiez notamment engagés à « ne commercialiser des produits ne contenant ni MOAH, ni MOSH dont les seuils seraient supérieurs à 2mg/kg ». Les actions que vous aviez annoncées entreprendre, dans des délais allant au plus tard jusqu'à la fin de l'année 2017, concernent notamment les sources et les niveaux de contamination des aliments.

Le groupe E.Leclerc fait partie des six distributeurs en France à avoir pris des engagements contre la contamination des aliments par les huiles minérales pour les MDD. A l'approche de la fin du calendrier d'exécution annoncé, nous souhaiterions donc connaître le résultat des actions menées à ce jour (nombre et catégories de produits, tests et contrôles, identification d'actions complémentaires, etc.) ainsi que celles que vous prévoyez de mettre en œuvre au cours des prochains mois.

De plus, quels engagements avez-vous réussi à obtenir du côté des marques nationales ?

Par ailleurs, la Commission européenne a demandé officiellement début 2017 aux Etats membres et aux fabricants de transmettre sur le dossier des huiles minérales toute donnée disponible à l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). Le groupe E. Leclerc a-t-il transmis ses données dans le cadre de cet appel ?

Nous vous remercions par avance de bien **vouloir nous répondre d'ici le 19 octobre 2017**.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Leclerc, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart

Directrice générale, foodwatch France

De : <@leclerc.fr>

A : <@foodwatch.fr>

Date : 10/11/2017

Objet : Re : Suivi des engagements – contamination des aliments par les huiles minérales

Madame,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-dessous un point à date des actions menées par notre Enseigne sur le sujet des huiles minérales.

Conformément à nos engagements, nous avons modifié les emballages des produits identifiés comme les plus à risque (emballage en carton recyclé, contact direct avec le produit, sans effet barrière, avec une DDM > 2 mois) :

- Pour toutes ces références, nous sommes passés sur du carton vierge depuis juin 2017,
- Les cahiers des charges des produits ont été modifiés et mentionnent explicitement l'utilisation de carton vierge pour les emballages, et d'encres végétales pour les impressions.
- Des analyses ont été menées, suite à ce changement, en utilisant le même protocole analytique qu'en 2015. Pour les 2 produits testés dans votre étude de 2015 et encore commercialisés (lasagnes Turini et lentilles blondes Notre Jardin, la référence Riz Long méditerranéen Comptoir du grain ayant été arrêtée), les résultats analytiques obtenus indiquent une absence de MOSH et de MOAH dans les aliments (= "non détectable").

Nous avons également lancé une réflexion plus vaste avec nos fournisseurs, pour pouvoir passer à terme sur des emballages barrières quel que soit le type de carton utilisé. Plusieurs solutions ont été identifiées et devraient être testés dans les semaines qui viennent, et sur le premier semestre 2018 pour évaluer notamment leur impact sur la qualité des produits (goût, texture, etc..) via des tests de vieillissement, ainsi que leur machinabilité.

Il faut par contre bien avoir en tête que ces nouveaux emballages devront être officiellement homologués avant de pouvoir être utilisés dans l'industrie alimentaire.

Notre équipe "qualité conformité produits" a, par ailleurs, rencontré au cours du premier semestre 2017 toutes les marques nationales identifiées par nos soins comme potentiellement concernées (plus de 300 fournisseurs) pour leur demander de prendre des engagements formels sur le sujet :

- Plus des 3/4 d'entre eux nous ont fait un retour formel à date.
- La moitié des répondants confirme travailler sur le sujet des huiles minérales, mais se sont montrés frileux à l'idée de s'engager contractuellement à des résultats associés à des dates précises. Ils sont par contre prêts à s'engager sur des actions de progrès et de travail collaboratif avec nos équipes (=engagement de moyens).
- 15% ont accepté de s'engager sur des objectifs de résultats. Le reste des répondants a décliné notre demande.

Au fur et à mesure de nos investigations, nous avons progressé dans notre connaissance et notre compréhension de la problématique, qui s'avère complexe, et nécessite des actions conjointes des différents acteurs concernés. Je vous propose d'aborder ces points complémentaires au cours d'une prochaine réunion d'échanges, dont la date reste à fixer.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire, et vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette réponse tardive.

Bien cordialement,

Stéphan Arino

Directeur Qualité & Développement Durable